

PROCES VERBAL DE CONSTATATIONS

Du **NEUF SEPTEMBRE 2024**

DEMANDEUR :

GPSEO

Immeuble Atoneum – Rue des Chevries

78410 AUBERGENVILLE

SCP DHOQUOIS - LANGLOIS
Commissaires de justice associés
6, RUE DE CHAMPAGNE
78200 MANTES LA JOLIE
Tél. : 01.30.94.83.90
Fax. : 01.30.33.32.26
WEB : www.dl.huissiers-mantes.com
dl.huissiers@gmail.com
CDC 40031 00001 0000121134S 18

dossier n°C024943



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE NEUF SEPTEMBRE

Références à Rappeler :

EL

C024943

A LA DEMANDE DE :

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,
Ayant pour siège l'Immeuble Autoneum - rue des Chevries, 78410 AUBERGENVILLE,
Prise en la personne de son représentant légal,
Elisant domicile en notre Etude.

Laquelle m'a exposé :

Par l'intermédiaire de Monsieur Nicolas VERGNE, chef de projet foncier – développement économique,

- Qu'elle va procéder à la cession d'une portion de parcelle issue du domaine public située 10 Boulevard de la communauté à Buchelay (78),
- Que cette portion de parcelle cadastrée ZE 267 (lot A), a été barriérée afin de ne plus accueillir de public,
- Qu'une délibération autorisant le déclassement de ce bien doit intervenir,
- Qu'elle me demande donc d'en constater la désaffectation, afin de préserver ses droits,

Déférant à cette réquisition,

J'ai Eric LANGLOIS, Commissaire de justice associé, membre de la SCP Mélanie DHOQUOIS et Eric LANGLOIS, titulaire d'un office de Commissaire de justice, demeurant à MANTES LA JOLIE (YVELINES), 6 rue de Champagne,

- Me suis transporté ce jour à Buchelay (78), 10 Boulevard de la Communauté,

Où étant en présence de :

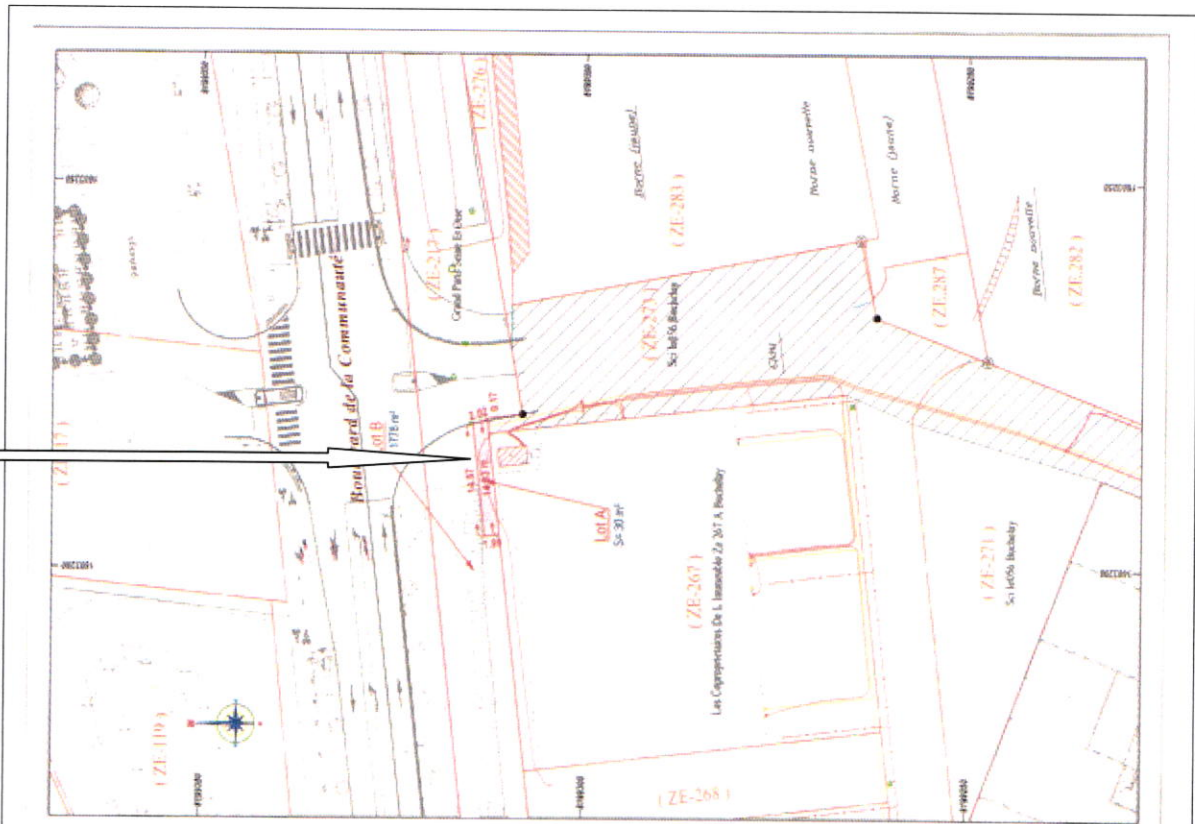
- Monsieur Nicolas VERGNE, chef de projet foncier – développement économique de GPSEO, ainsi déclaré,

J'ai fait les constatations suivantes :

CONSTATATIONS :

LA DISPOSITION DES LIEUX :

La portion de parcelle concernée par la cession est située au niveau du lot A (parcelle ZE 267) 10 Boulevard de la communauté, en bordure de trottoir, du poste électrique, et du bâtiment,



COMMUNE DE BUCHELAY 78
Parcelle cadastrée section 2E n°217
Boulevard de la Communauté - L'Éclair des aurores
Propriété de Grand Paris Seine Et Oise
PLAN DE DIVISION
 (Provisoire)

Liste Lots		Superficie retenue
Lot A	(Lot destiné à être cédé au filial pour rattachement à propriété couplée)	S= 30 m ²
Lot B	(Lot destiné à être conservé en filial)	S= 1778 m ²

Note
 Les cotés, les angles et les superficies ne sont définies et garanties qu'après vérification sur terrain.
 Ce plan ne tient pas compte d'un alignement éventuel.
 Seul les travaux approuvés au service de l'urbanisme sont à jour.
 Sans préjudice des travaux à faire et de la responsabilité de la cession des parcelles concernées, et de celle des modalités applicables à chaque opération.

ÉCHELLE 1/500

INDICE	DATE	MODIFICATION
A	07/06/2024	Plan de Division

DOSSIER
 9876-63-SPHIT
 9876-63-SPHIT 05

TopStation - Limit Audit
 9876-63-SPHIT 05

Précision GPS
 Précision GPS

Consultez le site de la Mairie de Buchelay pour connaître les modalités de la cession des parcelles concernées et les modalités applicables à chaque opération.
 Contact : 01 34 77 01 37
 Fax : 01 34 77 09 18
 Email : cadastre@bucelay.fr

Cabinet E.G.E.T.O. DELAULI 02 Rue Alphaeus Durand 78200 MANTES-LA-JOLIE



LA DESAFECTATION DE LA PORTION DE PARCELLE :

- Des barrières clôturent l'espace représentant le lot A de la parcelle N°267. L'ensemble de cette portion de parcelle est entravé,
- L'accès du public n'y est plus possible,
- ***Cette emprise n'est manifestement plus affectée à un service public, ou à l'usage du public,***



Telles sont mes constatations, et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent acte sur trois feuilles en deux originaux, le premier sera conservé au rang des minutes de mon Etude, le second sera remis entre les mains de la requérante afin de valoir et servir ce que de droit.

Coût :

COUT DE L'ACTE :

Sur l'original

Eric LANGLOIS
Commissaire de Justice associé

